



POLITIQUE 31 du SEIC

LIGNES DIRECTRICES ET APPLICATION DES BOURSES D'ÉTUDES

Mars 2010

Dans sa version modifiée en mars 2013

Dans sa version modifiée en novembre 2015

Dans sa version modifiée en avril 2022

Deux fois par année, lorsqu'il y aura des fonds disponibles, le Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (SEIC) offrira un total d'environ vingt (20) bourses d'études nationales du SEIC, d'un montant jusqu'à 5 000 \$ chacune. Si le SEIC reçoit moins de vingt (20) demandes au cours d'une année donnée, les sommes qui resteront seront conservées dans un fonds pour les années à venir.

Un premier appel sera envoyé aux membres en règle du SEIC, pour lesquels le SEIC a une adresse de courriel personnelle, vers le mois de mai de chaque année, avec une date d'échéance en août afin que le membre, ou une personne à sa charge, envoie sa demande, avec les documents nécessaires qui sont énumérés sur le « Formulaire de demande de bourse d'études ». L'appel sera également affiché sur le site web du SEIC à l'adresse www.seic-ceiu.ca

Un deuxième appel sera envoyé, encore une fois aux membres en règle du SEIC, pour lesquels le SEIC a une adresse de courriel personnelle, vers le mois de septembre de chaque année, avec une date d'échéance en décembre, afin que le membre, ou une personne à sa charge, envoie sa demande et les documents nécessaires qui sont énumérés sur le « Formulaire de demande de bourse d'études ». L'appel sera également affiché sur le site Web du SEIC à l'adresse www.seic-ceiu.ca

Les appels vont inclure le « Formulaire de demande de bourse d'études », la Politique 31 du SEIC, ainsi que la liste des documents nécessaires à soumettre avec le formulaire pour que la demande soit prise en considération.

Pour le premier appel, vers le mois de mai de chaque année, les bourses seront offertes et attribuées selon l'ordre suivante :

1) Quatre (4) bourses d'études en équité :

Une (1) pour chacun des groupes d'équité suivants énumérés dans le Statut national 15 du SEIC :

- Premières Nations/Métis/Inuits
- Membres ayant un handicap
- LGBTQ2+, y compris les membres non binaires
- Membres des groupes raciaux visibles

2) Une (1) bourse d'études à une femme membre de l'un des quatre (4) groupes d'équité énumérés ci-dessus



3) Jusqu'à dix (10) bourses d'études (si des fonds sont disponibles)

Pour le deuxième appel, vers le mois de septembre de chaque année, les bourses seront offertes et attribuées selon l'ordre suivante :

1) Quatre (4) bourses d'études en équité :

Une (1) pour chacun des groupes d'équité suivants énumérés dans le Statut national 15 du SEIC :

- Premières Nations/Métis/Inuits
- Membres handicapés
- LGBTQ2+, y compris les membres non binaires
- Membres des groupes raciaux visibles

2) Une (1) bourse d'études à une femme membre de l'un des quatre (4) groupes d'équité énumérés ci-dessus

Les bourses ci-dessus seront attribuées en fonction du mérite. S'il n'y a pas de demande reçue pour l'un des quatre (4) groupes d'équité énumérés ci-dessus, cette bourse ou ces bourses seront ajoutées pour le ou les groupes d'équité pour lesquels le SEIC aura reçu plus de demandes de bourses.

Veillez noter qu'une personne qui recevra une bourse nationale du SEIC ne sera pas en mesure de présenter d'autres demandes de bourse du SEIC pour la période suivante de cinq (5) années consécutives.

Admissibilité :

Toutes les bourses sont offertes aux membres en règle du SEIC, à leur épouse ou leur époux, à leur conjointe de fait ou leur conjoint de fait, et/ou à leur(s) personne(s) à charge.

À cette fin, **une personne à charge** d'un membre en règle du SEIC (parent ou tuteur) signifie l'âge de la dépendance en fonction de la législation de votre province :

(a) A une des relations suivantes avec le membre du SEIC :

- i. Est l'enfant biologique du membre, si l'enfant n'a pas été adopté par une personne autre que l'épouse ou l'époux, ou la conjointe de fait ou le conjoint de fait du membre du SEIC; où
- ii. Est l'enfant adopté du membre du SEIC; et



(b) Se trouve dans l'une des situations de dépendance suivantes :

- i. Est une personne d'âge de la dépendance en fonction de la législation de votre province et n'est pas une épouse ou un époux, ou une conjointe de fait ou un conjoint de fait; où
- ii. Est une personne qui dépend en grande partie du soutien financier du membre du SEIC depuis avant d'atteindre l'âge de la dépendance en fonction de la législation de votre province et est incapable d'être financièrement autonome en raison d'un état physique ou mental (enfant à charge).

Toutes les soumissions deviennent la propriété du SEIC, et lorsque des bourses sont attribuées, une partie ou la totalité des dissertations, qui font partie des documents nécessaires joints au formulaire de demande, peuvent être affichées sur le site Web du SEIC, à notre discrétion.

Les bénéficiaires peuvent être invités à fournir des reçus indiquant le coût réel du cours ou du programme auquel ils se sont inscrits pour l'année scolaire ainsi qu'une ventilation de tous les autres frais engagés pour l'inscription (livres/équipement, logiciels, etc.). Si le montant est inférieur à 5 000 \$, le SEIC offrira la bourse pour le montant réel du cours/programme et des frais connexes encourus, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Les membres du SEIC peuvent communiquer avec l'exécutif de leur section locale, la ou les vice-présidentes nationales ou le ou les vice-présidents nationaux qui les représentent et/ou leur bureau syndical régional du SEIC pour obtenir des copies du « Formulaire de demande de bourse d'études ».



FORMULAIRE DE DEMANDE BOURSE D'ÉTUDES NATIONALE 2022 DU SEIC

Les formulaires de demande dûment remplis peuvent être reçus par courriel à national@ceiu-seic.ca ou par télécopieur au : 613-236-7871 ou par la poste à l'adresse postale suivante :

Bureau national du SEIC
a/s Bourse d'études nationale 2022 du SEIC
275, rue Slater, Pièce 1204,
Ottawa, ON K1P 5H9

La date limite pour recevoir votre formulaire de demande dûment rempli est au plus tard :

16 h (heure d'Ottawa) le vendredi 26 août 2022

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE SA DEMANDE

NOM: _____

ADRESSE: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : bureau _____ maison _____ cellulaire _____

ADRESSE COURRIEL PERSONNELLE : _____

D'IDENTIFICATION DE L'AFPC (si vous êtes membre de l'AFPC/SEIC) : _____

SECTION LOCALE (si vous êtes membre du SEIC) : _____

Signature de la personne qui présente sa demande : _____

Votre lien de parenté avec le membre

Personne à charge

Conjointe ou conjoint



GROUPE D'ÉQUITÉ

Veillez sélectionner le ou les groupes d'équité auxquels vous vous identifiez.

- Premières nations/Métis/Inuit
- Membre ayant un handicap
- LGBTQ2+, y compris les membres non binaires
- Groupes raciaux visibles
- Femme
- Aucun

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU MEMBRE DU SEIC

NOM: _____

SECTION LOCALE _____ NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'AFPC _____

ADRESSE: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : bureau _____ maison _____ cellulaire _____

ADRESSE COURRIEL PERSONNELLE : _____

SIGNATURE DU MEMBRE DU SEIC: _____

VEUILLEZ VOUS ASSURER D'INCLURE ET D'ENVOYER LES DOCUMENTS SUIVANTS AVEC VOTRE DEMANDE (voir la page suivante)



- **Une lettre d'accompagnement** avec les éléments suivants :
 - Le nom de l'université, du collège ou de l'institut d'enseignement supérieur que vous fréquenteriez
 - Une explication de votre programme d'études et de votre plan de carrière
 - Détails de votre participation communautaire et/ou syndicale
- **Preuve d'inscription** indiquant le nom de l'université, du collège ou de l'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquenteriez.
- **Votre relevé de notes officiel de votre statut académique le plus récent.** Cela ne s'applique pas à toute personne qui n'est pas aux études depuis plus de deux (2) ans.
- **Une composition ou un exposé de 600 à 800 mots, ou un document audio, visuel** (peinture, dessin, sculpture, photographie) **ou un format vidéo**, qui exprimerait votre point de vue sur le sujet suivant : Que prévoyez-vous comme rôle des syndicats dans le futur?
- Une **brève déclaration d'une personne** pouvant donner des renseignements sur votre travail, vos capacités, votre caractère et votre rendement. Cette personne pourrait être une enseignante ou un enseignant, un membre du clergé, une dirigeante ou un dirigeant de la collectivité, un supérieur, etc. La déclaration peut être envoyée directement au SEIC à l'adresse courriel suivante : national@ceiu-seic.ca
Cette déclaration n'a pas besoin d'être envoyé directement avec votre formulaire de demande.

NOTE IMPORTANTE : Veuillez-vous assurer que tous les documents requis sont envoyés avec votre formulaire de demande, sinon il sera considéré comme incomplet et votre demande ne sera pas prise en compte par le SEIC.